



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°452 OCTOBRE 2024

LE PETIT CHALLAISIEEN



Héron aux Teppes de Verbois

Photo de Jean-Luc Altherr

Actualités : samedi 5

21h00, repas spectacle de la Jeunesse à la salle Jean-Antoine Lépine

dimanche 20
vendredi 25

17h00, théâtre de l'AAP à la salle Jean-Antoine Lépine
20h00, loto de l'USC à la salle Jean-Antoine Lépine

Vie pratique

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par e-mail au père Ishaq BARKAT : ishabarkat@gmail.com ou par téléphone au **04 50 41 20 86**

Messes d'octobre		
samedi 5	Saint Jean de Gonville	18h00
samedi 12	Thoiry	18h00
dimanche 13	Collonges	10h00
samedi 19	Thoiry	18h00
dimanche 20	Farges	10h00
samedi 26	Thoiry	18h00
dimanche 27	Peron	10h00

Cultes d'octobre		
dimanche 6	Divonne	10h00
dimanche 13	Ferney Voltaire	10h00
dimanche 20	Divonne	10h00
dimanche 27	Ferney Voltaire	10h00



Agenda chalaisien 2024

Octobre				
samedi 5	La Jeunesse	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Repas spectacle familial
jeudi 17	La Pétanque			Fermeture de la saison
jeudi 17	Association et la Municipalité	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Calendrier des fêtes
dimanche 20	AAP	17h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Théâtre
vendredi 25	USC	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Loto

Novembre				
samedi 9	Challex Festiv'Halle	19h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Repas spectacle Travestis transformiste
lundi 11	La Municipalité et Anciens Combattants	11h00	Départ depuis le cimetière	Commémoration du 11 novembre
dimanche 24	CCAS	15h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Gouter des aînés
samedi 30	Bénévoles	journée	Salle Jean-Antoine Lépine	Téléthon

Mot du maire

Chères Challaisiennes, Chers Challaisiens,



J'espère que vous avez toutes et tous bien repris et que la rentrée s'est bien passée pour celles et ceux encore en activité, pour les autres j'espère que vous continuez à profiter du cadre de vie challaisien. Au

niveau de l'école : chouette rentrée malgré quelques pleurs, une morsure, une dent fêlée et un nid de guêpes ... J'en profite pour souhaiter une bonne année aux élèves de 6^{ème} qui vont devoir s'adapter et appréhender de nouvelles règles de vie en société.

Nous n'avons pas vu l'été passer car nous n'avons pas chômé même si certains d'entre vous pensent que nous ne faisons rien !



Pourtant vous avez probablement aperçu de gros camions sur la route de Dardagny et les chemins des Carres et du Moulin car nous nous sommes occupés de ces voiries afin de limiter leur dégradation pour éviter que la chaussée ne ressemble à la « Route des Poubelles ». En parlant de poubelle, j'abordais les incivilités le mois dernier afin de vous faire partager les désordres causés en matière de casses et de dépôts sauvages.



Malheureusement, ça ne s'arrange pas ! C'est pourquoi, nous réfléchissons sérieusement à l'installation de caméras... Alors, préparez-vous, vous serez peut-être très prochainement filmés mais rassurez-vous si vous n'avez rien à vous reprocher votre liberté ne sera pas impactée ! En évoquant les incivilités, je vous rappelle que le maire et la Municipalité ne sont pas responsables du mauvais temps, des coupures imprévues d'eau et d'électricité. En revanche, nous mettons tout en œuvre afin que les services concernés soient mobilisés le plus vite possible. Alors, pour votre information : votre colère, vos insultes et vos menaces ne feront pas accélérer les choses.



Dans les actions que nous avons entreprises et que vous avez certainement remarquées, nous avons débuté une campagne de marquage au sol et elle va se poursuivre afin de rappeler aux conducteurs qu'ils ne sont pas seuls sur la route et que notre village n'est pas un circuit de formule 1, même si beaucoup de bolides empruntent la départementale. En plus, durant cette période d'ensilage vous avez certainement constaté un bal incessant d'engins agricoles avec qui vous avez dû partager la route alors j'espère que vous aurez eu la bonne intelligence de vous serrer car les agriculteurs jouent la montre pour rentrer leurs récoltes.



Quand on parle de va-et-vient vous avez également croisé nos cantonniers qui ont taillé, élagué et nettoyé, devant faire un nombre incalculable d'allers-retours car ils n'ont toujours pas reçu le camion commandé mais il ne devrait plus tarder.

Concernant les dossiers qui avancent, dans les mois à venir, vous allez voir le terrain stabilisé être transformé en pelouse, par l'entreprise Coseec.

Mot du maire



Dans les bonnes nouvelles, le village de Challex a enfin obtenu la classification en « zone A » après un travail collectif avec les autres communes, le soutien de Mme la Préfète et de Mme la Députée. Ceci ouvre un droit à certains avantages fiscaux au niveau des investissements en matière de logements et donne le droit à la Commune de verser l'indemnité de résidence aux agents car cette somme est conditionnée au lieu de travail et non de logement contrairement à son nom. Dans le précédent numéro, un article était dédié au projet du CERN dans le but de vous informer mais ceci n'est pas suffisant à notre goût donc nous sommes toujours dans l'attente d'une date pour une réunion publique.

Plus légèrement, je remercie l'initiative de la nouvelle association de s'être emparée du sujet de notre Vogue de la Saint Maurice, à laquelle nous sommes très attachés car ce fut non sans peine, mais le sourire des enfants est la plus belle des récompenses. Alors ça en valait la peine

même si nous sommes nostalgiques d'une époque où moto, poney, balançoires, auto-tamponneuses, carabines et barbe-à-papa se mêlaient dans l'espace Sanfely.

Sans transition, nous avons installé un récupérateur de bouchons plastiques et liège en mairie à l'initiative de la solidarité sur le handicap alors pensez à eux ! De plus le mois d'octobre est l'occasion de vous rappeler que le dépistage du cancer du sein est important car il permet de sauver des vies. Alors, n'hésitez plus, prenez rendez-vous !



Enfin pour terminer sur une note plus légère, dans le numéro de juillet/août, nous faisons appel à votre créativité. Alors, que vous soyez artiste en herbe, confirmé ou en devenir, nous souhaiterions mettre votre talent au service de la Municipalité. En effet, afin de nous démarquer, nous aimerions réaliser

notre carte de vœux avec l'une de vos productions. Alors, laissez libre cours à votre imagination, soyez inspirés à vos crayons, peintures ou pastels. Nous attendons vos créations !

Aline Hofer Favre



Municipalité

Le compte-rendu intégral et approuvé par le Conseil municipal est consultable dans sa totalité en mairie ou sur le site www.challex.fr.

PV du Conseil municipal du Jeudi 27 juin 2024

Date de convocation du Conseil municipal :

21 juin 24

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY – Patricia ALTHERR – Marie-Julie SENEZE – Yoann FURNON – Françoise SUDAN – Martial MEDA – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA – Nolwenn SUDAN

Absents ayant donné procuration :

Xavier MAIRE donne procuration à Michel PETER
Jocelyne BLAZER donne procuration à Martial MEDA
Corentin RINALDI donne procuration à Jean-Pierre SZWED

Cyrielle CHAMOT donne procuration à Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA

Absents:

Délibération n°33-2024 : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Patricia ALTHERR et Françoise SUDAN se proposent. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

Délibération n°34-2024 : changement de délégué de la commune à la commission intercommunale « cadre de vie »

Il s'avère que le calendrier des réunions de cette commission ne permet pas à Mme FLEURY d'y participer en raison de ses obligations personnelles.

Mme FLEURY souhaite se démettre de cette fonction, et que soit désigné(e) un(e) autre élu(e).

Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA se propose.

Après échanges, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°35-2024 : modification du tableau des emplois de la commune.

Mme le Maire rappelle que de nombreux changements sont intervenus dans les effectifs de la commune et doivent intervenir prochainement avec le recrutement d'une nouvelle secrétaire générale par voie de mutation au 26 août 2024.

Face à la situation particulière qui se présente, il est proposé d'ouvrir le poste de secrétaire générale aux agents de catégorie C au lieu de cadre B.

Cette décision n'étant pas défavorable aux agents de la commune, le comité social du centre de gestion n'a pas à être sollicité pour avis.

Le Conseil municipal, valide à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs.

Délibération n°36-2024 : modification du régime indemnitaire des agents de la commune.

Mme le Maire informe que par suite des changements intervenus dans les effectifs de la commune depuis le début de l'année et à l'arrivée prochaine d'une nouvelle secrétaire générale, il est nécessaire de mettre à jour le régime indemnitaire des agents tel qu'il avait été arrêté par délibération en 2020.

Toutes les propositions présentées concernant les bénéficiaires et les montants répondent aux cadres légaux prévus par l'État.

Il est proposé que les montants de référence pour les cadres d'emplois soient fixés selon le tableau présenté. Les montants de base portés sur le tableau sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Modulations individuelles et périodicité de versement

• Part fonctionnelle : IFSE

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

• Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir : CIA

Il est proposé d'attribuer individuellement chaque année un complément indemnitaire aux agents en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir en application des conditions fixées par l'entretien professionnel. La seule présence constante de l'agent ne constitue pas, à elle seule, un critère pertinent

La part CIA sera versée annuellement et déterminée à partir des résultats des entretiens professionnels.

Modalités ou retenues pour absence

Les représentants du personnel du Comité Technique du CDG01 recommandent l'application des dispositions prévues pour les agents de l'Etat rappelées ci-dessous au nom du principe de parité. Attention : vous ne pouvez pas être plus favorables que les dispositions applicables aux agents de l'Etat.

En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles, il sera fait application des dispositions applicables aux agents de l'Etat (décret n°2010-997 du 26/08/2010).

Maintien des montants du régime indemnitaire antérieur

Le montant des primes concernant le régime indemnitaire antérieur au déploiement du RIFSEEP est garanti aux personnels. Ce maintien concerne les primes et indemnités susceptibles d'être versées au titre du grade, des fonctions, des sujétions correspondant à l'emploi.

A cet égard, au titre des avantages acquis antérieurement à la création du statut, les agents titulaires et contractuels continuent à bénéficier du 13^{ème} mois, versé annuellement en novembre, sur la base du seul **traitement indiciaire brut** (hors SFT, primes...) versé de décembre N-1 à novembre N au prorata du temps travaillé dans l'établissement.

DECIDE

De modifier les dispositions du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus.

D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis. De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Après délibération, le Conseil municipal, valide le nouveau tableau des effectifs tel que présenté en Annexe à l'unanimité.

Le Maire certifiera le caractère exécutoire de cette délibération à compter de sa transmission en sous-préfecture et l'affichera.

Délibération n°37-2024 : accroissement saisonnier d'activité

Considérant que la saison estivale apporte un surcroît de travail pour les équipes techniques en charge de l'entretien des espaces verts notamment, et que les effectifs sont réduits en cette période, il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet.

Municipalité

Nous avons déjà eu une proposition d'un jeune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité de 2 mois à compter du 01/07/2024 (durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs).

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.

- Décide que la rémunération sera indicée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial IB 367 IM 366.

Autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Délibération n°38-2024 : convention avec les Transports Publics Genevois pour l'utilisation des toilettes situés à proximité de l'arrêt *Challex La Halle*

Mme le Maire informe l'Assemblée de la demande des Transports Publics Genevois (TPG) afin que les conducteurs de bus puissent utiliser les toilettes situées au niveau de l'arrêt de bus et actuellement fermées au public.

Afin de faciliter l'usage et de garantir l'accès du local, les TPG ont proposé d'installer, à leur charge, un dispositif d'ouverture par boîte à clés fonctionnant avec badge. Seuls les agents des TPG ainsi que les agents techniques de la commune pourront accéder au local. L'entretien courant est à la charge des TPG.

Le projet de convention valant mise à disposition du local à titre gracieux, a reçu l'accord des TPG sur la forme.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

Approuve les termes de la convention entre la commune et les Transports Publics Genevois pour l'utilisation des WC et l'usage exclusif des toilettes situés près de l'arrêt Challex La Halle.

Autorise le Maire à signer une convention.

Délibération n°39-2024 : travaux d'étanchéisation du toit du bâtiment sportif

Madame le Maire informe l'Assemblée que des fuites d'eau sont apparues dans le bâtiment sportif (vestiaires).

Après délibération ; le Conseil municipal :

Valide à l'unanimité, le devis de travaux de réparation présenté par l'entreprise Melanno Zinguerie pour un montant HT de 4 872.00 € soit 5 738.40 € TTC.

Autorise le Maire à signer le devis.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°40-2024 : Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production EnR (Energie Renouvelables) et de leurs ouvrages connexes sur la commune

L'une des politiques prioritaires du Gouvernement pour faire face à l'urgence écologique et climatique est de développer les Énergies Renouvelables (EnR).

La loi APER vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de production d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Pour ce faire, la loi prévoit notamment la création de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'EnR.

L'identification de ces zones est à l'initiative des communes.

Ces zones peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (EnR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'EnR, en tenant notamment compte de la nécessaire diversification des EnR et des potentiels du territoire concerné.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables.

Michel PETER a déjà présenté lors de la réunion publique du 06.05.24, les endroits susceptibles au niveau des bâtiments publics, pour des panneaux photovoltaïques. Des projets pourront toutefois être autorisés en dehors des zones d'accélération. Ils pourront être réalisés dans le cadre d'un comité de projet réunissant notamment la commune et les communes limitrophes. Un particulier peut se proposer. Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAEnR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables).

Il y aura étude puis appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : DÉCIDE D'IDENTIFIER, selon les plans présentés les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'EnR suivantes – **après analyse de potentiels des structures porteuses à venir** :

- Salle polyvalente Jean-Antoine Lépine, photovoltaïque en toiture.

- Lieu-dit Sanfely, la Halle, photovoltaïque en toiture

- Groupe scolaire, photovoltaïque en toiture.

DIT que la délibération sera transmise :

à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Gex, référent à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et à M. le Président de Pays de Gex Agglo.

Le Conseil municipal, moins 2 abstentions, accepte cette délibération.

Délibération n°41-2024 mise à disposition d'un terrain communal à la société de chasse pour l'installation d'un local associatif

Mme le Maire quitte l'Assemblée, compte-tenu de son implication.

Brigitte FLEURY rappelle à l'Assemblée que la commune met à disposition de la Société de chasse un local situé dans le bâtiment de la Challaisienne qui n'est pas approprié pour les activités de l'association.

La Société de chasse propose, en contrepartie de la mise à disposition d'un terrain dans un site adéquat, d'installer deux containers équipés à usage de locaux pour l'organisation des réunions de l'association, de l'entreposage de matériel, la réalisation des opérations de dépeçage ... Cette mise à disposition serait gratuite.

La Société de chasse réalise elle-même les équipements en son nom. En fin de conventionnement, la Société de chasse s'engage à remettre en l'état initial le terrain. A défaut, les installations seront acquises à la commune. La commune prend en charge les travaux de raccordement aux réseaux publics d'électricité et d'assainissement.

Après délibération, le Conseil municipal :

Valide (une abstention) le projet de convention d'une durée de 5 ans et préavis de 3 mois.

Autorise le Maire à signer ladite convention.

Délibération n°42-2024 : marché de fourniture de repas en restauration collective et portage de repas passé avec Bourg Traiteur

Mme le Maire informe l'Assemblée que le marché à bons de commandes arrive à son terme fin août.

Un groupement de commandes a été constitué entre 10 communes afin de mutualiser les besoins, le contrat ne pourra être signé qu'en octobre.

Étant donné que la réglementation ne permet pas la réalisation d'un avenant, il est cependant possible de passer un contrat entre chaque commune et Bourg Traiteur pour assurer le lien entre le 26/08/2024 et le 04/10/2024.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

Accepte la proposition de contrat de fourniture de repas proposée par Bourg Traiteur pour une durée allant du 24/08/2024 au 06/10/2024.

Autorise le maire à signer le contrat et tout acte y afférent.

Délibération n°43-2024 : conventionnement avec la SOLLAR pour la gestion en flux des logements sociaux

Mme le Maire rappelle que, par délibération n° 74-2023 le Conseil municipal a opté pour le principe de la gestion en flux des logements sociaux avec la SEMCODA.

La société SOLLAR, qui dispose de 3 logements sur la commune (ancienne maison Maudon), dont 1 en réservation mairie, sollicite à ce jour la commune pour conventionner dans les mêmes conditions.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

Souscrit au principe de gestion en flux des logements de la SOLLAR dans les conditions de la convention prévue.

Décide de déléguer la gestion à la SOLLAR.

Autorise le Maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Délibération n°44-2024 : remplacement du véhicule des services techniques dérobé

Mme le Maire rappelle que lors du cambriolage des services techniques de la commune, un véhicule (camion) a été dérobé et n'a, à ce jour, pas été retrouvé.

Des démarches ont été effectuées afin d'envisager différents moyens de remplacement : achat de véhicule neuf, d'occasion, location, ainsi que les différents potentiels d'équipements.

L'assurance nous rembourse 13 000 € pour le véhicule volé.

Après examen des propositions reçues, une offre apparaît particulièrement intéressante en termes de financement, d'équipement, de capacités d'entretien ainsi que de délais de livraison.

La société SERMA PL, située à Viriat, propose la livraison d'un véhicule IVECO Daily, 3000 cm³, pour un prix hors taxes de 61 829.00 €.

Le crédit-bail sur 3 ans porte le coût d'acquisition à 63 214,24 € HT (hors assurances).

L'assemblée est appelée à se prononcer sur cette offre.

Après délibération le Conseil municipal demande à Mme le Maire de se renseigner concernant l'assurance SMACL, de vérifier le remboursement de la TVA et décide avec une abstention :

D'acquiescer le véhicule proposé par la SERMA sous la forme de Crédit-Bail de 36 loyers, sans assurance.

D'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°45-2024 : exercice du droit de préemption pour des aménagements publics

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'elle a appris récemment que deux parcelles avaient été mises en vente dans le centre du village sans qu'une déclaration d'intention d'aliéner n'ait été encore transmise en commune. Ces deux parcelles sont attenantes à la parcelle communale sur laquelle se trouve la Maison des Sociétés, dans un secteur où la commune peut exercer son droit de préemption (zone urbaine), sur décision motivée devant répondre aux dispositions du code de

Municipalité

l'urbanisme (article L 300-1) et visant à mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels.

S'agissant d'un secteur stratégique en termes de développement local, à proximité de lieux de vie (Maison des associations, four communal, Auberge...), ces parcelles pourraient permettre d'envisager des aménagements visant à faciliter, entre autres, l'accès des utilisateurs et la création d'un espace de convivialité extérieur.

Le propriétaire de ces deux parcelles a été reçu en mairie et a confirmé la vente de ces parcelles à un particulier en vue de la construction d'une habitation, pour un montant de 190 000 €. Ce dernier a été informé de la procédure légale par laquelle toute vente doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, la collectivité compétente ayant droit de préemption urbain sur les parcelles situées en zone urbaine.

Dans l'hypothèse où la commune serait intéressée, elle devrait solliciter l'avis du Service des Domaines sur le prix.

Le futur acquéreur a été immédiatement informé par le Maire de son intention de solliciter le Conseil municipal sur ce point.

La CAPG est en premier lieu délégataire du droit de préemption, la commune doit se prononcer dans un délai de 2 mois sur sa volonté d'acquérir le bien.

Il est rappelé que l'exercice du droit de préemption est conditionné à la réalité d'un projet d'intérêt général clairement défini et validé par l'Assemblée.

Dans l'hypothèse où la commune souhaiterait exercer son droit de préemption, elle doit en informer la CAPG dès réception de la déclaration d'intention d'aliéner afin que le Président délègue le droit au Maire pour cette opération.

Par conséquent, Mme le Maire souhaite, quand bien même la déclaration d'intention d'aliéner n'a pas été reçue à ce jour, connaître l'intention du Conseil municipal afin de s'assurer du respect des délais en traitement et d'éviter de rendre caduque une éventuelle procédure de préemption.

Le Conseil municipal est invité :

A se prononcer sur la nécessité de réaliser un aménagement urbain sur le secteur défini par l'exposé ci-dessus, tel que présenté ou présentant des caractéristiques similaires, entrant dans le champ d'application cité précédemment (ou objectifs différents ...).

A autoriser le Maire à réception de la déclaration d'intention d'aliéner, à manifester l'intention de la commune de préempter auprès du Président de la communauté d'agglomération du pays de Gex, détenteur du droit de préemption et engager le processus de traitement administratif lié à l'exercice du droit de préemption afin de pouvoir ultérieurement délibérer sur le prix final, après avis des services fiscaux ;
Le Conseil municipal accepte la délibération, avec 10 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre.

Délibération n°46-2024 : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'entretien des fossés (eaux pluviales) entre la CAPG et la commune.

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé sur la proposition de convention présentée par la CAPG portant délégation aux communes de maîtrise d'ouvrage pour l'entretien des fossés (eaux pluviales) le 23 mai 2024.

Par suite des retours de plusieurs communes et à divers échanges ; une version mise à jour vient de nous être adressée.

Cette version prend en compte :

- la suppression de la ligne sur les curages éventuels. Il s'agit d'une erreur, Pays de Gex agglo continue l'entretien par curage des fossés d'eaux pluviales.

- le toilettage des modalités financières, comptables et budgétaires, en passant par un système de compensation financière forfaitaire.

Les petites interventions d'urgence prévues dans la convention ne font pas l'objet de compensation financière. Il s'agit en majorité de retirer des branchages ou des petits embâcles pris dans les réseaux accessibles manuellement. Ce sont des services que les communes réalisent déjà au regard de leur proximité avec les ouvrages lors d'épisodes pluvieux.

La nouvelle proposition indique un niveau de compensation financièrement identique au précédent.

Après délibération, le Conseil accepte (moins une abstention) que la CPAG délègue, selon la nouvelle convention, l'entretien des fossés à la Commune de Challex, moyennant une compensation financière (11 837€ pour l'année 2024).

RAPPORTS DES COMMISSIONS

SECURITE : un dossier avec photos de propositions d'aménagements routiers a été établi. Mme le Maire aimerait que tout le Conseil examine ce dossier avec une date limite pour que chacun émette son avis.

La Gendarmerie est venue en mairie, présenter un comparatif avec d'autres villages par rapport à l'insécurité, les cambriolages, vol à la roulotte et aux infractions routières : nous sommes un village plutôt tranquille. Les chiffres 2023- 2024 ont peu évolué.

Municipalité

CADRE DE VIE : déchets (CAPG), Raquel nous communique : pas assez d'agents, beaucoup d'ordures ménagères ; il faudrait les réduire de 50%. Demande de sensibilisation auprès des enfants.

Challex est bon élève.

La dernière livraison de composteurs a été faite. Pour ceux qui n'ont pas pu venir les prendre à la salle Jean-Antoine Lépine, il faudra téléphoner à Prévessin.

URBANISME : RAS

CCAS : demande d'aide financière d'une personne du village. Prochaine réunion du CCAS à la rentrée. Une réunion inter-CCAS du Pays de Gex est prévue à Challex, en automne.

PERSONNEL : départ de Nathalie Salmon le 9 juillet. La nouvelle secrétaire arrivera fin août. Nous recherchons toujours une comptable.

Fermeture de la mairie du 12 au 25 août.

ECOLE : encore des travaux à faire par les agents. Surtout enlever film sur les fenêtres.

Projet NEFLE (108'000€) : dossier envoyé aux personnes concernées. Nous attendons les réponses.

Les élèves n'ont pas pu faire leur intervention sur les déchets à cause du mauvais temps.

PERISCOLAIRE : nous allons être obligés de repreciser les conditions d'exonération du prix des repas lors d'absences. Cantine : effectifs en baisse.

DIVERS : Au niveau du village, nous avons reçu des familles concernant le bruit vers la salle Jean-Antoine Lépine et vers une portion de la rue de la Mairie (moto, rassemblements).

Le groupe BOUYGUES va placer une antenne pour le train, région barrage, Pougny à côté de la steppe.

Don de M. MORAND Xavier, à la municipalité, de 2 tableaux et d'une commode.

INFOS DE LA MUNICIPALITÉ

L'actu de Challex : c'est dans la poche !



PanneauPocket au service des habitants de la Commune de Challex

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

Vous pouvez désormais mettre en favoris toutes les entités qui vous intéressent : les communes aux alentours, l'Intercommunalité, et les différents services publics dont vous dépendez...

L'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur votre smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités.

Toujours présent sur votre téléphone mais aussi sur votre tablette, PanneauPocket est accessible également depuis votre ordinateur :

www.app.panneaupocket.com.

La commune de Challex diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, compte-rendu de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... Vous recevez les informations, depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en vacances !

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021 pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

Partenaires officiels :



CCAS



Pour trouver l'antenne la plus proche de chez vous, contactez-nous au :
04 74 45 51 70
ou rendez-vous directement sur notre site internet :
www.adapa01.fr

NOS SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE

Aide et soins à domicile

- Portage de repas
- Téléassistance
- Aide aux proches aidants
- Aide à la fonction d'employeur
- Prévention
- Alternatives au domicile
- Transport accompagné

UNA

CARNET



PACS :

Coralie, Pauline VIRET, née le 19 février 1997 et Benoît Hugo CHASTEL né le 8 octobre 1997, PACSÉ le 6 septembre 2024



DÉCES :

Dorothy Inez HOLMES, née le 9 juillet 1933 en Roumanie, décédée le 3 août 2024 au 554 rue de la Treille (les Cyclamens)

Pierre Emile Michel SANTONOCITO, né le 17 août 1964 à Nice, décédé le 11 août 2024 à Saint-Julien-en-Genevois

Marie-Louise BALTZER, née le 17 février 1928 à Strasbourg, décédée le 14 septembre 2024 à Challex

Marie Jeanne GARDETTE épouse MAILLET, née le 15 août 1933 à Tassin-la-Demi-Lune, décédée le 18 septembre 2024 au 554 rue de la Treille (les Cyclamens)

HOMMAGE Erratum

Lors du dernier Petit Challaisien, une erreur a été imprimée.

Il a été écrit : Challex retrouve enfin un commerce aux pains d'exception produits par un Mottier, boulanger accompli, jusqu'en 1986. Bernard ouvrira ensuite une pâtisserie avec son fils Vincent à Saint Genis et y travaillera ... Or il fallait lire : Challex retrouve enfin un commerce aux pains d'exception produits par un **maitre-Boulangier*** accompli, jusqu'en 1986. Bernard ouvrira ensuite une pâtisserie avec son fils Vincent à Saint Genis et y travaillera...

La rédaction tient à s'excuser pour cette erreur.

*un maître boulanger est une personne **expérimentée dans la boulangerie professionnelle, capable de créer de nouvelles idées et de gérer sa propre boulangerie/boulangerie en magasin**

Evènements et sorties

Fête
de la pomme
DU VERGER TIOCAN

Dimanche 6 octobre 2024
de 10h à 18h, au Verger Tiochan, à Greny
Repas de midi: Boudin aux pommes

Pays de Gex
AIN
Teron
La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Challex Festiv'Halle vous propose

Repas spectacle travestis transformiste

Le samedi 9 novembre 2024
à la salle Jean-Antoine Lépine de Challex à partir de 19:00



Eva Detox
Joy
Notre meneuse de revue
Dolly Ross
Candy Williams

Animation : GIUL et son groupe

Tarif: Adultes à partir de 16 ans :56€
Enfants de 8 à 15 ans: 40€

Places en vente à l'Auberge des 7 merveilles ou réservations au 06 84 05 73 41

  **Programme & Menu sur fb challexfestiv'halle et Instagram: Challexfestivhalle.**

Challex Festiv'Halle organise le 9 novembre 2024 à la salle Jean-Antoine Lépine à partir de 19:00:

Repas spectacle Travestis transformiste

Menu élaboré par l'Auberge des 7 Merveilles:

Tarte fine aux poires et bleu de Gex
Suprême de volaille à la crème forestière
Galette de pomme de terre
Flan de légumes
Entremet mousse Toblerone façon rocher

Tarif pour la soirée:

adultes à partir de 16 ans : **56€/pers**
enfants de 8 à 15 ans : **40€/pers**

Vous pouvez réserver vos places auprès de l'Auberge des 7 Merveilles à Challex ou auprès de moi-même au **06 84 05 73 41**.

Si vous avez des intolérances, allergies ou toutes autres contre-indications, merci de nous en informer.

Durant la soirée, si vous désirez connaître votre avenir, Joy se fera un plaisir de vous tirer les cartes.

Nous comptons sur vous pour que cette soirée soit une réussite totale, venez nombreux.

Jocelyne Blazer Beltran

Vie pratique

$$\left(\frac{c}{x}\right) = \left(\frac{y-y_1}{x-x_1}\right) = m \quad \Gamma = \left(\frac{x_1+x_2}{2}, \frac{y_1+y_2}{2}\right) \quad \left(\frac{c}{r}\right) = \left(\frac{2\pi r}{r}\right)$$

Soutien scolaire Mathématiques - Physique - Chimie

Collège et Lycée



Aide aux devoirs
Explication de cours
Accompagnement

GRATUIT
Participation libre

**Bibliothèque
de Péron**

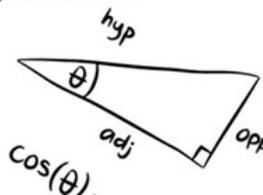
**Les jeudis
entre 17h30 et 19h30**

Au-dessus de l'École primaire
entrée par la passerelle à droite de la salle des fêtes

à partir du 12 septembre 2024



$$M = \left(\frac{x_1+x_2}{2}, \frac{y_1+y_2}{2}\right)$$



Deux heures d'aide sont proposées aux collégiens et lycéens chaque jeudi soir à la bibliothèque de Péron, située au-dessus de l'école primaire. Deux scientifiques, ayant une solide expérience de soutien en mathématiques et physique, interviennent bénévolement. Ils répondent aux questions des jeunes sur leurs cours

et les accompagnent dans la réalisation de leurs devoirs. La bibliothèque, fermée à ces heures, offre un endroit calme et propice à la concentration. Plus d'une dizaine d'élèves du sud gessien ont déjà bénéficié de ce service gratuit pendant les deux dernières années scolaires. Venez avec vos questions sur les cours et/ou vos devoirs!



Service de — — nettoyage

Votre voiture mérite le meilleur !

Faites briller votre véhicule comme neuf grâce à **Brill'Antho** ! Nous proposons un service de nettoyage complet et personnalisé pour tous types de voitures.

Services

NETTOYAGE SIMPLE

Nettoyage intérieur:

Aspirateur, cadre de porte, vitre plastique et/ou cuir.

NETTOYAGE APPROFONDI

Nettoyage intérieur:

Dépoussiérage de l'habitacle, Aspiration complète, nettoyage des sièges et des tapis, traitement plastiques, vitres montant de portes et du coffre.

NETTOYAGE COMPLET

Nettoyage intérieur, extérieur, moteur

Dépoussiérage de l'habitacle, Aspiration complète, nettoyage des sièges tapis, moquette, plafond traitement des plastiques, vitres, montants de portes et coffre, lavage compartiment moteur, lavage de la carrosserie et jantes, brillant.

Offre Spéciale !
-30%

A PARTIR DE 3 VÉHICULES
NETTOYÉS LE 4ÈMES EST A
-30% !!!

“
*Votre voiture comme
neuve, où que vous
soyez*



”

Contact

Plus d'informations et
[réservations :](#)

Pour réserver:

<https://www.brillantho.com/>

brillantho@hotmail.com
07.82.65.39.97

2024 année mémoire

Il y a 80 ans le Pays de Gex vivait plusieurs tragédies avant de voir le départ des nazis et sa libération après 5 ans d'occupation (voir PC de septembre). Deux commémorations locales ont marqué le souvenir de cette période (photos JB Victor amicale chasseurs).

Commémoration du 80^e anniversaire de la tragédie d'Asserans

le 18 août présidée par Mme le Maire de Farges, en présence des Conseillers départementaux, de plusieurs maires, d'une forte délégation d'anciens combattants avec leurs drapeaux et fanions et d'une nombreuses assistance.

Ci-contre : les drapeaux de Pougny, Challex, Thoiry-Sergy-anciens Chasseurs, Valserine



...Saint-Jean de Gonville, paras, chasseurs

Ci-contre et ci-dessous : anciens chasseurs, anciens paras, habitants



2024 année mémoire

Commémoration du 80° anniversaire de la libération du Pays de Gex

Organisée comme chaque année au pied de la stèle rappelant la mémoire du lieutenant Reverchon assassiné par les nazis, en présence des autorités : sous-préfet de Gex, président de l'agglo maire de Gex.

Une importante délégation d'anciens combattants avec leurs drapeaux, notamment Challex et Saint Jean de Gonville, paras, chasseurs, constituait l'essentiel de l'assistance.

Ce fut l'occasion d'attirer l'attention du sous-préfet de Gex sur l'importance des anciens combattants quant à la pérennité de la transmission de la mémoire, pérennité fortement remise en question par leur disparition.



Vie associative

Poivre & Sel



En espérant profiter d'une belle journée d'automne, les membres de Poivre & Sel s'en iront en Chautagne

MARDI 8 OCTOBRE
avec le programme suivant :

Départ à 7h30 de Challex (parking Jean-Antoine Lépine) avec un car de l'entreprise GAL.
Arrêt casse-croûte habituel.
Croisière d'une heure ½, au départ de Chanaz, sur le canal de Savière et le lac du Bourget.
Repas à l'Auberge de Portout.
Après-midi libre dans Chanaz pour découvrir l'artisanat local.
Retour à 19h00 à Challex.

Les personnes extérieures à l'Association Poivre & Sel désirant se joindre à nous sont les bienvenues ; elles doivent s'annoncer auprès de Josiane Davet josianedavet@orange.fr ou Téléphoner au 06 70 62 60 65) dès la réception de ce Petit Challengaisien. Prix tout compris 93 € par personne.



Souvenir de notre journée de septembre chez Georges Rapin, qui nous a cuit les pizzas préparées par nos membres dans son four à bois.
MERCİ à lui qui nous a permis cette rencontre estivale très agréable !

MESSAGE POUR LES « CLASSES en 4 et les « CLASSES en 9 »

Nous arrivons presque en fin d'année 2024 et il est grand temps de fêter les « classards » des années en 4 et en 9. C'est une coutume que Challex ne doit pas abandonner.

Que toutes les personnes concernées et intéressées veuillent bien se retrouver à la

MAISON DES SOCIÉTÉS le LUNDI 7 OCTOBRE à 20h.00 afin de choisir comment fêter cet événement.

Bien cordialement, *Claudine Bosteels, Eliane Dallemagne, Jean-Paul Ferroillet (1944).*

A RETENIR : Samedi 16 novembre pour une soirée théâtre à la salle St-Maurice.

« LE RETOUR DE MADISON »

pièce inspirée par le film « Le pont de Madison » dont les acteurs ont imaginé une suite.
Toutes les informations complémentaires paraîtront dans le Petit Challengaisien de novembre.

Au plaisir de vous revoir,
Le CP de Poivre & Sel.
Photos de Jean Paul Barbet Gros

Vie associative

La Vogue Challaisienne

Il y a des traditions qui ne doivent pas disparaître ... Et parmi elles, la Vogue Challaisienne !

Cette année, une nouvelle association en a pris la charge dans la joie et la bonne humeur. Petits et grands ont pu retrouver les manèges et le château gonflable des forains, le barbecue s'est allumé pour le repas du samedi soir, les crêpes ont régalé les gourmands durant le week-end et bien entendu, la buvette a tenu toutes ses promesses !

Mais cette vogue, « nouvelle version » a amené quelques nouveautés :

- un concours de pétanque qui a rencontré un franc succès.



- Deux tombolas qui ont fait plusieurs heureux avec de beaux lots à gagner.

- Un food truck indien qui a ravi les papilles de nombre d'entre vous.

- Des ateliers de football proposés par Fire Foot Academy.

- Une paëlla maison, servie le dimanche midi, qui malgré la pluie, fut une réussite.



Samedi soir, DJ Paillettes nous a fait danser sur les hits incontournables. L'ambiance festive et musicale était en place dès 19h00 grâce à la belle prestation proposée par la Lyre.

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont contribué par leur aide, conseil, soutien, temps donné, prêt de matériel à ce que cette vogue soit une réussite : Mme le Maire, la Municipalité, Damien, Hugo, Loïc, Mélissa, Mélodie, Evana, Naïa, les membres de Festi'Live, le bureau de la Pétanque, de l'Intersociété, de l'USC, et du Sou des Ecoles, Ludwino, VnB et Gare à toi.

Nous vous remercions aussi vous, « vogueurs d'ici ou d'ailleurs » pour votre venue, vos sourires, vos encouragements, vos retours positifs et apports constructifs. Des idées fourmillent déjà pour la prochaine édition.

Quand à moi, je remercie sincèrement pour leur implication et leur positivité à toute épreuve dans cette aventure, Matthieu, Céline, Sylvain, Barbara, Allan, Patrick, JD.

Rendez-vous dans quelques mois...

Pour le bureau de « la Vogue challaisienne »,
Stéphanie Coelho

Fournisseurs de la vogue :



Vie associative

Association d'Animation Paroissiale



Retrouvez les Electrons Libres dans leur nouvelle pièce de théâtre : « **La Cour des Miracles** ».

C'est l'histoire d'un groupe de SDF hauts en couleur.

Tout ce monde se retrouve à Lyon dans les années 60, à proximité des traboules, ou sur les quais du Rhône ou de la Saône et se récrée, "une petite famille" avec ses plaisanteries, ses querelles, ses drames et beaucoup de tendresse.

C'est donc un conte social tragicomique, émaillé de chansons, avec la particularité du jargon lyonnais...

Cette pièce a été écrite par Marie-Ange Juenet et mise en scène par Christine Bleus.

Entrée 10€, gratuit pour les moins de 15 ans;

Comme à l'accoutumée, une partie des bénéfices sera reversée à une association caritative du Pays-de-Gex que nous vous dévoilerons le jour J.

Et comme toujours à Challex, le verre de l'amitié vous sera offert à l'issue du spectacle...

L'AAP et les Electrons Libres se réjouissent de vous y retrouver !

LES ELECTRONS LIBRES PRÉSENTENT

LA COUR DES MIRACLES

UNE PIÈCE DE MARIE-ANGE JUENET

MISE EN SCÈNE PAR CHRISTINE BLEUS



SALLE
JEAN-ANTOINE
LÉPINE
À CHALLEX

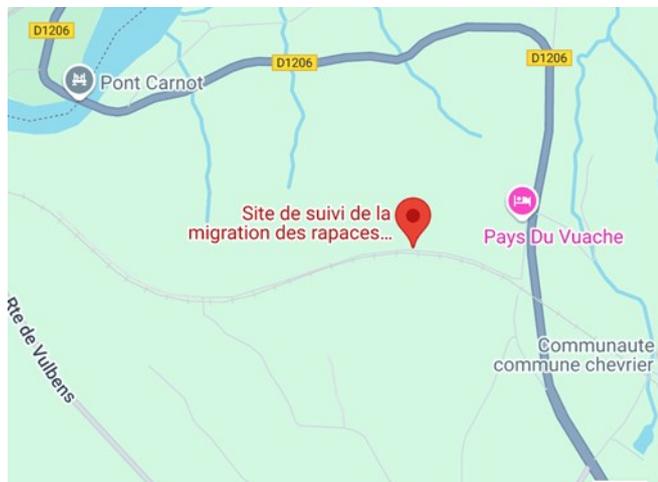
DIMANCHE
20 OCTOBRE
2024 - 17H

ENTRÉE 10€ - GRATUIT MOINS DE 15 ANS

VERRE DE L'AMITIÉ OFFERT PAR L'AAP

Vie associative

Les Ornithos de Challex



A la fin du mois d'août, quelques membres de l'association ont visité le site de suivi de la migration des oiseaux à Chevrier, en face du Fort l'Ecluse (voir plan).

La configuration géographique de la région a tendance à canaliser les oiseaux en migration vers le site, où il y a un large panorama sur la région entre le Jura et le Salève. Entre juillet et novembre, il y a une permanence de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Haute Savoie sur place pour compter les oiseaux, avec des salariés qui se relayent et plusieurs bénévoles, avec le soutien du Groupe Ornithologique du Bassin Genevois à Genève et de l'association suisse Nos Oiseaux. Les ornithologues sur place reçoivent volontiers des visiteurs, et nous avons été très bien accueillis par Tiphaine Causse de la LPO, qui a passé beaucoup de temps à nous expliquer le travail de la station et sa valeur et à répondre à nos questions.



photo de Jean-Luc Altherr

Commencé il y a 60 ans, le suivi des oiseaux migrateurs dans la région est devenu systématique depuis plus de 30 ans, ce qui donne des informations précieuses sur l'évolution des espèces, surtout les rapaces, mais également beaucoup d'autres oiseaux. Sur place nous avons pu voir entre autres un splendide balbuzard pêcheur (voir photo), plusieurs groupes de bondrées apivores, ainsi que des cigognes blanches. Nous étions particulièrement sensibles à ces dernières car, quelques jours avant notre visite, une cinquantaine de cigognes ont fait halte dans un champ à Challex, heureusement sans accident cette fois, à la différence de ce qui s'est passé en 2022 (voir le Petit Challaisien de septembre). Des migrations importantes d'espèces différentes peuvent continuer jusqu'en novembre, mais les flux varient d'un jour à l'autre en fonction de la météo. Pour plus d'infos sur les relevés de ces « stations de comptage », connectez-vous sur le site:

<https://www.trektellen.org/>



photo de balbuzard prise par Jean-Luc Altherr

Le moineau domestique

S'il y a un oiseau qui n'est pas toujours populaire, c'est le moineau domestique. Son chant sans charme, son penchant à envahir les trous des anciennes maisons, sa tendance à évincer d'autres petits oiseaux des mangeoires ... et peut-être sa familiarité pour tout le monde, car il semble être partout, font qu'il n'est guère estimé. Et pourtant, cette espèce est une grande réussite de la nature, car il a suivi l'humanité un peu partout dans le monde. Il est présent dans des villes sous tous les climats, de l'Arctique aux tropiques. Très opportuniste et omnivore, il s'adapte facilement à de nouvelles situations et sources de nourriture, là où d'autres oiseaux restent dans leurs niches écologiques. Il peut même s'attaquer aux œufs et aux jeunes d'autres espèces dans leur nid – ceux des hirondelles de fenêtre, par exemple, peuvent être vulnérables s'ils ne sont pas bien placés. Il se reproduit facilement, avec une fécondité élevée (mais également une mortalité élevée).

Vie associative

Les Ornithos de Challex



Le moineau domestique forme souvent des groupes de plusieurs voire de dizaines d'oiseaux, parmi lesquels peut, de temps en temps, s'insérer un moineau friquet, moins dépendant des humains, un peu plus fin, avec une calotte marron et non pas grise. Les moineaux peuvent également se mélanger avec d'autres petits oiseaux qui se baladent souvent sur nos pelouses, comme les pinsons, les accenteurs mouchets ou les mésanges.



Chez nous à Challex, la population des moineaux ne semble pas menacée, mais ailleurs, on a constaté des déclin, pour des raisons qui ne sont pas très claires – certaines études parlent de la pollution, des prédateurs (les chats !), du manque d'endroits pour se nicher et de maladies. Avant l'envol, les jeunes se nourrissent essentiellement d'insectes (ce sont les adultes qui sont omnivores), donc ils peuvent souffrir, comme beaucoup d'autres oiseaux, de la chute de la population d'insectes.

À surveiller, mais le moineau domestique reste parmi les oiseaux les plus communs de France, où il est protégé par la loi. Ailleurs, son image peut être meilleure qu'ici. En Inde, dans l'Etat de Bihar, il a été choisi comme l'oiseau-mascotte ; un moineau haut de deux mètres surveille l'entrée du musée de l'Etat à Patna...

Gerry Rodgers
(photos de J.L Altherr)



Union Nationale des Combattants



Contact : G. Dallemagne 0450591037
dallemagne.georges@wanadoo.fr

Anniversaire :

Notre camarade Etienne Diamant né le 15 Août 1934, doyen de l'amicale, a fêté ses 90 ans sans son conscrit Bernard Mottier décédé trop tôt. Tous nos vœux .



*Etienne à gauche et Bernard lors de L'AG 2014
(photo Georges Dallemagne)*

Agenda :

19 octobre à Gex, commémoration de la Sidi Brahim et du 25^e anniversaire de la création de l'amicale des Chasseurs Alpains du Pays de Gex :
RDV à 10h00 en l'église de Gex avec drapeaux

Rejoignez l'amicale

Les cérémonies marquant le 80^e anniversaire de la libération du Pays de Gex ont montré une fois de plus que les Anciens Combattants étaient les principaux gardiens de la mémoire et surtout de sa pérennité.

Malheureusement leur disparition s'accélère sous les effets de l'âge.

Rejoignez-nous si vous avez été militaire, gendarme, appelé sous les drapeaux, service national, civique... ou simple citoyen ou citoyenne soucieux de voir se perpétuer la mémoire de ceux, voisins, amis, parents, inconnus ... qui ont contribué à cette longue histoire souvent tragique.

Contactez G. Dallemagne

Vie associative

Bibliothèque municipale Point Virgule



Nos nouveautés du mois d'octobre :

Romans :

- « La fortune » - Catherine SAFONOFF
- « Chantons sous les larmes » - Agathe NATANSON
- « L'histoire du roi qui ne voulait pas mourir » - Jean TEULE
- « La fileuse de verre » - Tracy CHEVALIER
- « La chambre des merveilles » - Julien SANDREL
- « Kilomètre zéro » - Maud ANKAOUA

Bande dessinée adulte

- « Trompe-l'œil » - D. MARTNIERE/P. BONA
- « Les fleurs de la guérilla » - LORENZO/L. TRINIDAD
- « A mourir entre les bras de ma nourrice » - M. EACERSALL/R. PAVARD

Documentaire adulte

- « Toute l'histoire du monde » - de la préhistoire à nos jours - J.C BARREAU/G. BIGOT

Romans jeunesse

- « Le dernier gardien » - T8 Artemis Fowl – Eoin COLFER

Bande dessinée jeunesse

- « Les petites reines » - Magali LE HUCHE
- « Bienvenue sur Adenaom » - La bulle T1 – BAGNOLI/GAILLARD/DEGREFF
- « Les révoltés de Néosalem » - Seuls T12 – GAZZOTI/VEHLMANN
- « Max et Koffi sont copains » - Max et Lily – D. DE SAINT MARS/S. BLOCH

Manga jeunesse

- « Sugar sugar rune » - chocolat vanilla T2 – Moyoco ANNO

Documentaire jeunesse

- « je commence l'équitation » - Larousse jeunesse

Expo peinture

Jean-Jacques Truchet a toujours aimé les paysages. Il les a admirés, créés et dessinés.

À la retraite il s'est essayé à la peinture, a pris des cours avec Maria Louisa Godoy et a suivi quelques stages. Depuis une dizaine d'années, la peinture est devenue son occupation principale...

Aujourd'hui il nous offre sa vision colorée des paysages locaux ou internationaux.

Vous pourrez admirer sa recherche créative à la bibliothèque jusqu'à fin novembre.

Ne manquez surtout pas d'échanger avec lui **le 11 octobre** dès 19h00 à la bibliothèque lors d'un apéritif offert à toutes et tous.



Groupe histoire locale



Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37

groupehistoire.cha@orange.fr

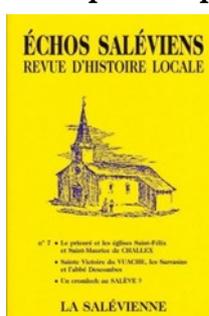
Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser

2024 année mémoire : une expo en novembre avec votre aide

L'année 2024, année mémoire permettra de faire le point sur des événements marquants qu'a connus la commune dans les années en 4 : 1904, 1914, 1924, 1944.....qui seront présentés lors d'une exposition en novembre.

Nous comptons sur vous pour alimenter cette chronique par tous les moyens, supports, thèmes,...Nous attendons vos suggestions et vos trésors.

Le rayon histoire de la bibliothèque : un pont entre passé et présent



Le groupe histoire vous propose un choix d'ouvrages sur des thématiques variées, historiques et actuelles, concernant notre région ce qui permet une mise en perspective et de mieux comprendre ce territoire si singulier. Ouvrez-les, ils cachent des textes intéressants sous des titres pas toujours alléchants !

Aux heures de permanence :
participer au groupe histoire : découvrir et partager, lire et écrire l'histoire

A vos plumes pour raconter le village et échanger avec les Challaisiens.



Memento

Challex au quotidien

Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

Lundi 9h00-12h30

Mardi 9h00-12h30 14h00-19h00

Mercredi 9h00-12h30

Jeudi 14h00-19h00

Vendredi 9h00-12h30

Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

Bibliothèque municipale

09 74 04 42 36 ~ bibliochallex@gmail.com

Mercredi 16h00-19h00

Vendredi 16h00-19h00

Auberge « les 7 Merveilles » 04 79 19 70 90

Horaires du restaurant, réservations et vente de

pizzas : www.Aubergedes7merveilles.com

Horaires du dépôt de pain :

Lundi 8h00/14h00

Mardi 8h00/14h00 17h00/20h00

Mercredi : **fermé la journée**

Jeudi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Vendredi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Samedi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Dimanche : 8h00/14h00

Ecole : 04 50 56 44 32

Garderie : 06 83 45 81 81

Inspection de l'éducation nationale

Circonscription du Pays de Gex : 04 50 40 76 60

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens :

04 50 56 46 50

Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

Demande de bacs à ordures ménagères, tri,

compostage ou anomalie : 04 50 40 95 00

www.monservicedechets.com

Pour les problèmes de collectes :

collecte@paysdegexagglo.fr

Déchetterie de Péron : 04 50 59 14 64 (badge obligatoire)

Horaires d'été (de Mars à Octobre)

du Lundi au Vendredi : 8h30 - 12h - 13h45 - 18h

Samedi : 8h30 - 18h, dimanche : 9h - 12h

Fermée les jours fériés

Déchetterie de Saint Genis-Pouilly : 04 50 42 09 41

Recyclage : www.sivalor.org

Allo encombrants non recyclables : 04 50 20 65 86

owww.agcr.alfa3.fr

Centre du Service National : 09 70 84 51 51 ou

cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie

Horaires pour les engins motorisés et bruyants

(tondeuses, taille-haies, tronçonneuses...) :

pour le bien-être de tous, veuillez les respecter

Lun-ven. 8h00-12h00 14h00-19h30

Samedi 9h00-12h00 15h00-19h00

Dimanche et jours fériés 10h00-12h00

Contacts d'urgence

Appel d'urgence européen : 112

SAMU 15 : urgences médicales-

médecin de garde

SAMU – urgences sociales et hébergements : 115

<http://challex.info/urgence>

Pompiers : 18

Police 17

Gendarmerie Thoiry : 04 50 42 12 01

117 rue des Chenaillettes 01710 Thoiry

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi

9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Gendarmerie Collonges : 04 50 59 63 03

162 Rue de l'Eglise 01550 Collonges.

Mardi et jeudi : 8h00 à 12h00

Dimanche : de 9h00 à 12h00

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11

Signalement de logements indignes : 0806 706 806

Signalement violence conjugales : 3919

Enfance en danger : 119

Urgence vétérinaire : 3115

Pharmacies de garde : 3237

Services des Centres Départementaux

de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Maison Médicale de Garde, centre de soins

immédiats du Pays de Gex

Hôpital local du Pays de Gex ,160 rue Marc Panissod,

Gex

Tous les jours, sur RDV auprès du centre 15

Maison médicale multidisciplinaire

Permanence de soins infirmiers, sans RDV, tous

les jours, de 16h00 à 17h00

Cabinet infirmier sur RDV 04 50 42 04 02

110 rue Germaine Tillon, 01630 Saint Genis-Pouilly

Cabinet infirmier de Collonges sur RDV au

domicile ou au cabinet

04 50 56 71 ou 64 06 84 15 01 95 ou 06 08 61 74 99

Infirmières libérales, cabinet de Péron sur RDV

06 66 87 21 99 ou 06 13 99 95 77

Memento

Contacts d'urgence

CHAL : Centre Hospitalier Alpes-Léman
Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00
CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois
(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65
Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :
04 50 83 43 43
Hôpital Cantonal GE : +41 22 372 33 11
Hôpital de La Tour à Meyrin GE : +41 22 719 61 11

Services aux usagers

Groupement transfrontalier européen :
08 92 70 10 74
SIEA : Service Client : 04 74 45 09 07
Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement)
04 85 29 20 00
Site de l'agglomération : paysdegexagglomeration.fr puis accueil et faites votre choix
AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :
04 50 28 20 50
Horaires de la boutique :
Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30
Samedi 8h45-14h15
Horaires dépôts :
Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45
Ressourcerie du Pays de Gex : 04 81 50 02 51
290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex
Collecte des objets en bon état (sauf textile): mobilier, jouet, électroménager, outillage, vaisselle, livre... pour y être nettoyés, réparés, et remis en vente à la boutique . www.paysdegexagglomeration.fr
DEPOT DES OBJETS
Ressourcerie à Ornex :
lundi :13h30 - 17h30, mardi au vendredi : 8h45 - 12h / 13h30 - 17h30 et samedi : 8h30 - 17h30
déchetterie de Saint Genis Pouilly le mardi après-midi, mercredi, vendredi et samedi (9h à 12h et 13h15 à 17h) où vous serez accueilli par un agent de la ressourcerie
déchetterie de Péron le jeudi (9h à 12h et 13h15 à 17h) où vous serez accueilli par un agent de la ressourcerie
A domicile pour les meubles volumineux en bon état, en prenant rendez-vous au préalable au 04 81 50 02 51

Conseils juridiques gratuits
(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)
Sur RDV au 04 50 41 35 86
Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646
Transport à la demande :
Centrale de réservation : 0800 00 67 59
du lundi au vendredi de 8h00/12h00 et de 14h00/17h00
hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
Mairie de Saint Genis-Pouilly 01630
SUR RDV le 1er mardi de chaque mois
Hors vacances scolaires sur caf.fr au 3230
0810 25 01 10 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h30.

Horaires du bus La Plaine-Challex : www.tpg.ch

Maison des Services Publics Pays de Gex Agglo :
Pour faciliter vos démarches
167 rue de Genève 01170 Gex
Sur RDV au 04 50 99 99 72

CLIC : Centre Local d'Information et Coordination gériatrique : 04 50 41 04 04

Maison des Usagers Gessiens (MUG)
200 rue Edouard Branly, Technoparc,
01630 Saint Genis-Pouilly
Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Le mercredi de 8h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 17h00
Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

SOS ANIMAUX : 04.50.41.74.80
<https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere-pays-de-gex.html>
Adoption avec les Ch'amis Gessiens :
06.17.96.19.34 ou 06.88.75.92.70

Aéroport de Genève renseignements divers :
GVApp

Rédaction

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.
Directeur de publication : Madame le Maire
Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture
Impression : imprimerie Piétri (Gex)
Distribution : service de la commune
Tirage : 750 exemplaires
Le Petit Challaisien est distribué aux habitants et consultable sur le site Internet www.challex.fr

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de novembre, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :

lepetitchallaisien@challex.fr
au plus tard le :

Dimanche 20 octobre